

ATTENTION CE DOCUMENT EST À CONSERVER PAR LA FAMILLE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être informé de l'affectation de votre enfant pour la rentrée prochaine au lycée Pierre Vernotte.

1° **Constitution du dossier d'inscription** : ATTENTION Tout dossier **incomplet** ne pourra être traité !

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La fiche Renseignements | <input type="checkbox"/> Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève |
| <input type="checkbox"/> Joindre les chèques correspondants aux courriers annexes :
Association sportive, Maison des lycéens, équipement atelier | <input type="checkbox"/> Autorité parentale |
| <input type="checkbox"/> Le dossier médical | <input type="checkbox"/> Photocopie recto-verso de la carte d'identité |
| <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'Agent
Comptable du LP pour la réalisation dossiers Arts Appliqués
et rapports de stage (5€ pour les CAPEB, 15€ pour les
BMA et 23€ pour les MADE) | <input type="checkbox"/> Photocopie recto-verso de la carte vitale |
| <input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire du responsable légal financier
(pour service intendance, divers remboursements) | <input type="checkbox"/> Photocopie journée d'appel ou attestation de recensement |
| | <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille (si nouvel élève) |
| | <input type="checkbox"/> 3 photos d'identité (dont 1 pour fiche renseignements, 1 pour
fiche infirmerie, 1 pour la carte de self (si nouvel élève)
(Ne pas oublier d'inscrire vos noms et classes au dos des photos) |

2° **Matériel pour l'Internat** :

Un couchage complet (une paire de draps (lit 1 personne) ou une couette et un drap housse, une alèse, une taie de traversin ou oreiller et taie). Le nécessaire de toilette. 2 cadenas.

3° **Matériel atelier** : Matériel obligatoire : chaussures de sécurité, 3 cadenas (dont 1 pour vestiaire, 1 pour casier atelier et 1 pour la caisse à outils). Vous aurez besoin de vêtements de sécurité.

4° **Matériel EPS** : Il faut 2 paires de chaussures bien distinctes : 1 pour l'extérieur et 1 exclusivement réservée à la pratique en salle avec bien évidemment T-shirt, short et survêtement.

Veillez trouver ci-dessous tout renseignement utile concernant les heures de rentrée. L'établissement sera ouvert jusqu'au Vendredi 10 Juillet et à partir du Lundi 24 Août 2020 Permanence téléphonique à partir du 20 août 2020.

5° **Calendrier de rentrée septembre 2020** :

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site et la page Facebook du lycée. (à partir du 01/09/2020)

<https://www.lycee-vernotte.fr/>

facebook : Lycée des Arts du bois – Pierre Vernotte

La Provisseure,

C. RENAUD

QUELQUES INFORMATIONS DU SERVICE INTENDANCE

1.- FRAIS DE PENSION OU DE DEMI-PENSION

Un forfait est établi, annuellement, après décision du Conseil d'Administration.

Les familles en sont redevables lors de 3 échéances, indépendantes de la notion de trimestre scolaire, et d'un montant d'importance inégale (septembre - décembre ; janvier - mars ; avril - juin).

L'Agence Comptable ne pratique pas le prélèvement automatique sur le compte des familles. Par contre, les parents peuvent demander à leur banque d'effectuer un virement sur le compte du Lycée (dans ce cas, demander un RIB de l'établissement au service de l'intendance).

Un paiement échelonné dès début septembre (acomptes) ou à réception de l'avis aux familles est possible sur demande effectuée auprès du service Intendance. Cependant, les élèves dont les familles n'ont pas acquitté les frais d'hébergement dans les délais prescrits peuvent être exclus du service d'hébergement.

Tarifs annuels au 01.01.2020 :

- internat : 1 566.00 €uros
- internat-externat : 1 315.00 €uros
- demi-pension : 585.00 €uros - demi-pension 4 jours : 498.00 €uros

Pour rappel, le régime interne-externé permet aux élèves de manger aux 3 repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) et de ne pas dormir à l'internat.

Aucune remise ne sera effectuée aux élèves ne mangeant pas le mercredi.

Une carte de self, qui sera attribuée pour **toute la durée de la scolarité**, est distribuée gratuitement en début d'année aux internes, internes-externés et demi-pensionnaires. Toute carte perdue, détériorée ou illisible devra être remplacée moyennant un paiement au prix coûtant (actuellement, 4.00 €).

2.- HEBERGEMENT EXCEPTIONNEL DES EXTERNES

Certains externes, du fait de leur emploi du temps, peuvent souhaiter déjeuner dans l'établissement, sous réserve de prévenir un C.P.E.

Dans ce cas, les achats seront groupés (5 repas au minimum, sauf autorisation exceptionnelle des parents) et se feront le **matin exclusivement**. Le tarif, au 01.01.2020, est de 4.40 €uros.

3.- CHANGEMENTS DE REGIME

Exceptionnellement, un changement de régime peut être demandé par la famille ou l'élève majeur au début de chaque trimestre ; cependant, tout trimestre entamé reste dû. La demande, **écrite**, doit être adressée à Madame la Proviseure 15 jours au moins avant le changement de régime.

4.- REMISE D'ORDRE

Il s'agit d'une réduction accordée sur les frais d'hébergement (internat, internat-externé ou demi-pension) pour une absence médicalement justifiée d'au moins 15 jours consécutifs (présentation **obligatoire** d'un certificat médical).

Des remises d'ordre sont également accordées pour les périodes de stage en entreprise et de ramadan (dans ce dernier cas sur demande de la famille).

5.- BOURSES

Les bourses nationales, ainsi que certaines primes, viennent en déduction des frais d'hébergement. Dans le cas où leur montant est supérieur au prix de l'hébergement, l'excédent est reversé à la famille en fin de trimestre, directement sur le compte bancaire ou postal du responsable de l'élève.

Les bourses d'enseignement supérieur sont directement versées aux élèves étudiants.

6.- FONDS SOCIAL

Le fonds social peut être sollicité pour aider les familles à financer les frais d'internat, de demi-pension, de voyage ou autres difficultés personnelles (en fonction des subventions accordées).

7.- LES OBJETS CONFECTIONNES

Le paiement des ventes d'objets confectionnés aura lieu le **vendredi après-midi uniquement**.

8.- LES STAGES EN ENTREPRISE

Un document précisant les modalités de prise en charge des frais de stage sera remis par l'intendance ou le professeur principal à chaque élève en début d'année. Il faudra dans ce cas **demandeur une attestation** au maître de stage.

Pour les stages de fin d'année 2020, les demandes de remboursement devront être déposées, **au plus tard, dans la première quinzaine de janvier 2021**. Après le 15 janvier 2021, aucun paiement ne pourra plus intervenir au titre de l'année 2020.

Horaires d'ouverture de l'intendance :

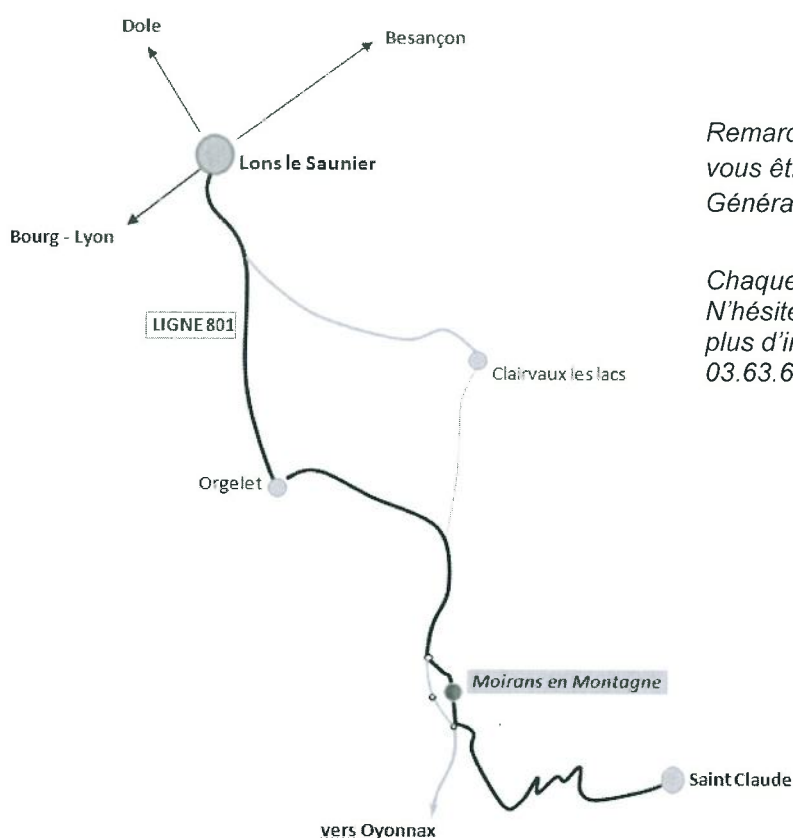
De 8h à 12h30 du lundi au jeudi

De 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 le vendredi (après-midi réservé au paiement des ventes d'objets confectionnés)

Informations transports pour les internes

Madame, Monsieur,

La cité scolaire Pierre Vernotte est desservie par la régie des transports du jura JURAGO sur sa ligne 801: Lons le saunier - Saint Claude. Ce transport est payant, les usagers devront prévoir le règlement à chaque transport (*renseignement sur les tarifs : www.jurago.fr*).



Remarques : des aides au transport peuvent vous être apportées par vos Conseils Généraux, renseignez-vous !

*Chaque trajet coûte 2 euros
N'hésitez pas à vous connecter sur le site pour plus d'informations ou par téléphone au : 03.63.64.21.63*

- Tous les lundis et les jours de rentrée scolaire, les bus public assurent le transport vers la cité scolaire pour permettre le démarrage des cours à 10h 05.



- Tous les Vendredi et les jours de départ scolaire les cours se terminent à 15h30 pour permettre le transport vers Lons le saunier ou Saint Claude



Année scolaire 2020 / 2021

Inscription Réinscription

en classe de

MADE 1
 MADE 2
 MADE 3

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE : A (commune) : (code département ou pays de naissance):

NATIONALITE : SEXE : M F NUMERO NATIONAL (ne rien inscrire) :

ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE (SI LOGE A L'EXTERIEUR) :

N° PORTABLE DE L'ELEVE : N° SECURITE SOCIALE * :

CAISSE D'AFFILIATION* : @ COURRIEL* :

EST-IL TITULAIRE : D'UN BAC GENERAL, PROFESSIONNEL OU TECHNOLOGIE : OUI NON LEQUEL :

D'UN BEP : OUI NON LEQUEL : D'UN CAP : OUI NON LEQUEL :

BOURSIER : OUI NON (*) MENTION OBLIGATOIRE

ANNEE SCOLAIRE	ETABLISSEMENT FREQUENTE ET ADRESSE	CLASSE
2019 – 2020		
2018 – 2019		
2017 – 2018		

SCOLARITE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

CLASSE : AU LP PIERRE VERNOTTE AUTRE ETABLISSEMENT :

L'ELEVE A-T-IL(ELLE) DEJA REDOUBLE UNE CLASSE ? OUI NON SI OUI, LAQUELLE ?

TRANSPORT

VEHICULE PERSONNEL VEHICULE PAR UN CAMARADE BUS TRAIN LIGNE STATION.....

REGIME

EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE

COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM ET PRENOM DES FRERES ET SŒURS	DATE DE NAISSANCE	ÉTABLISSEMENT ET CLASSE FREQUENTES EN 2020/2021 OU PROFESSION ET LIEU DE TRAVAIL
1.
2.
3.
4.
5.

RESPONSABLE LEGAL (Paie les frais scolaires)

NOM : PRENOM : PERE MERE AUTRE (PRECISEZ) :

SITUATION : MARIE(E) DIVORCE(E) SEPRE(E) CONCUBINAGE VEUF(VE) CELIBATAIRE PACSE(E)

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONES : DOMICILE TRAVAIL MOBILE

PROFESSION : NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

COURRIEL :@.....
 (MERCİ D'INDIQUER UNE ADRESSE MAIL REGULIEREMENT CONSULTEE ET SUSCEPTIBLE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS IMPORTANTES DE LA PART DU LYCEE)

NOMBRE TOTAL D'ENFANTS A CHARGE :, DONT EN LYCEE OU COLLEGE PUBLIC.

RESPONSABLE LEGAL

NOM : PRENOM : PERE MERE AUTRE (PRECISEZ) :

SITUATION : MARIE(E) DIVORCE(E) SEPARÉ(E) CONCUBINAGE VEUF(VE) CELIBATAIRE PACSE(E)

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONES : DOMICILE TRAVAIL MOBILE

PROFESSION : NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

COURRIEL :@.....
(MERCİ D'INDIQUER UNE ADRESSE MAIL REGULIEREMENT CONSULTÉE ET SUSCEPTIBLE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS IMPORTANTES DE LA PART DU LYCEE)

AUTRE PERSONNE A CONTACTER (correspondant, voisin, famille, éducateur,....)

1 NOM : PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE:

ADRESSE ET TELEPHONE :

2 NOM : PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE:

ADRESSE ET TELEPHONE :

Toute inscription de votre enfant vaut acceptation du règlement intérieur de l'établissement.
Celui-ci est présent dans le carnet de liaison et consultable sur le site internet de l'établissement :

www.lycee.vernotte.fr

REPRESENTANTS DES PARENTS DES ELEVES

Je suis intéressé pour être représentant des parents d'élèves

- au conseil de classe de mon fils (le) : oui non
- au conseil d'administration : oui non *cocher la réponse choisie*

DROIT A L'IMAGE

- J'autorise l'établissement à photographier mon fils/ma fille dans le cadre de sa scolarité (photo scolaire ou trombinoscope).
- J'autorise l'utilisation de photos réalisées dans le cadre des activités scolaires pour l'illustration ou la promotion du lycée par le site Internet ou brochure de présentation et par la presse.

Date :

SIGNATURES

RESPONSABLE LEGAL
(FINANCIER)

RESPONSABLE LEGAL

RETOUR DES DOSSIERS LE **MERCREDI 01 ET JEUDI 02 JUILLET** DE 8H A 18H AU LYCCÉE
PRÉSENCE OBLIGATOIRE

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS

Document non confidentiel à remplir par les familles

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement.

Année scolaire 2020/2021

Nom :Prénom :

Classe :Date de naissance :

Dernier établissement fréquenté (nom, adresse) et classe :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

<i>Personnes à prévenir en cas d'urgence</i>			
<i>Responsable préférentiel</i>		<i>Responsable (autre)</i>	
Nom et Prénom		Nom et Prénom	
Adresse		Adresse	
Téléphone fixe		Téléphone fixe	
Portable		Portable	

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, précautions à prendre, traitement en cours...) :

.....
.....
.....

La proviseure

Aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Pour travailler dans l'atelier, les élèves et les étudiants doivent porter obligatoirement **une tenue de protection** bien entretenue et des chaussures de sécurité de type S1P.

Si vous entrez en **3ème Prépa métiers, 1ère CAP, 1ère BMA** ou **Art du Bois**, la tenue de protection est fournie par l'établissement.

Pour les 3PP :

La tenue se compose d'une blouse marquée aux couleurs de l'établissement.

Pour les ébénistes :

La tenue se compose d'un polo marqué aux couleurs de l'établissement, d'un pantalon de travail et de chaussures de sécurité S1P. **Seule cette tenue labélisée sera acceptée à l'atelier.**

Pour les Arts du Bois :

La tenue se compose d'une blouse et de chaussures S1P. **Seule cette tenue labélisée sera acceptée à l'atelier.**

Si vous entrez en **Terminale CAP, Terminale BMA, DNMADE1, DNMADE2 ET DNMADE3** vous devez faire l'acquisition de la tenue de protection ou reprendre la tenue agréée en 2019 / 2020.

Vous pouvez acquérir cet équipement au détail :

- Polo manches courtes marqué, coton majoritaire. 15.00 €
- Pantalon de travail coton majoritaire 24.60 €
- Chaussures de sécurité de type S1P 21.60 €

ou au complet

Total tenue : 61.20 € TTC

A l'inscription, vous devez préciser la pointure des chaussures – la taille du polo ou de la blouse et du pantalon, en joignant le coupon de commande ci-dessous à votre dossier d'inscription accompagné d'un chèque correspondant à l'ordre de « **PRODIFFUSION** »

Attention. L'équipement est obligatoire pour travailler à l'atelier dès la 2^{ème} semaine de cours.

Cordialement,

La Proviseure,

✂-----

Nom de l'élève :Prénom :Classe (2020-2021) :

Nom du responsable légal :

Passer la commande de (noircir les cases choisies)

Polos	XS	S	M	L	XL	XXL	
Blouse	T0	T1	T2	T3	T4		
Pantalon	36-38	40-42	44-46	48-50	52-54	56-58	60-62
Chaussures	36	37	38	39	40	41	42
	43	44	45	46	47	Autre :	

LYCÉE PROFESSIONNEL DES  ARTS DU BOIS

6, route de Saint-Laurent - BP N°8 - 39261 MOIRANS en MONTAGNE CEDEX

Tél. : 03 84 42 02 07/Fax Administration : 03 84 42 62 49/Email : www.lycee-vernotte.fr

Equipements techniques des étudiants

Année 2020-2021

Madame, Monsieur,

À la différence des lycéens, les éléments nécessaires aux enseignements techniques ne sont pas pris en charge par la région. Vous devez prévoir d'acquérir une liste minimum d'outillages ainsi que trois ouvrages techniques.

Ouvrages techniques

Dessin de construction du meuble Collection : Métier Edition : DUNOD
Bois et Matériaux Associés Collection : Mémotech Edition : CASTEILLA
Développement / industrialisation Collection : Mémotech Edition : CASTEILLA

Liste des outils

Un étudiant doit disposer pour la rentrée des outils de la liste ci-dessous dans une bonne qualité, en particulier pour les outils coupants.

Désignation	Nb	Prix ttc	Désignation	Nb	Prix ttc
Mesurer			Finir		
Mètre à ruban 3 m	1	2.27	Racloir de menuisier Stanley	1	5.18
Réglet inox de 300 mm	1	3.71	Lime ½ ronde ½ douce	1	10.70
Fausse équerre menuisier 300 mm	1	10.78	Serre-joint à pompe de 300	3	43.56
Calibre à coulisse 1/50 de 150 mm	1	12.54	Marteau menuisier de 30 mm	1	8.34
Tracer			Pinceau plat de 30 mm	1	0.95
Pointe à tracer 230 mm	1	2.34	Tournevis EPZ 2 x 100	1	4.26
Trusquin bois	1	19.44	Tournevis EI 4 x 100	1	2.16
Equerre de menuisier alu 140 x 250	1	10.20	Boite de 8 forets bois UF- B08	1	17.04
Couper			Protéger		
Scie japonaise D/PLU 265 mm	1	24.60	Lunette de protection + étui	1	6.00
Lame de rechange 265 mm	1	6.41	Casque anti bruit 29 db	1	14.70
Petit rabot 9 ½ 160/41	1	61.38	Ranger		
Tenaille russe de 220 mm	1	5.99	Caisse de rangement 500x248x235	1	20.82
Ciseau bois ébéniste de 4 mm	1	9.82	Cadenas laiton massif 30 mm	1	3.96
Ciseau bois ébéniste de 6 mm	1	9.78			
Ciseau bois ébéniste de 8 mm	1	9.89			
Ciseau bois ébéniste de 10 mm	1	9.89			
Ciseau bois ébéniste de 15 mm	1	10.44			
Ciseau bois ébéniste de 25 mm	1	11.69			
			Total		358.84

Si vous ne disposez pas de ce matériel, nous vous proposons de l'acquérir par un achat le jour de la rentrée avec un fournisseur de l'établissement qui offre les tarifs indiqués dans cette liste.

Si cet achat vous intéresse, venez le jour de la rentrée avec votre règlement par chèque à l'ordre de **PRO- DIFFUSION**.

ANNÉE SCOLAIRE 2020 & 2021

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'INSCRIPTION D'UN ELEVE DE PARENTS SEPARÉS

<u>Nom et adresse de l'école :</u> N° de téléphone : Circonscription :	NOM – Prénom de l'élève : Féminin : <input type="checkbox"/> Masculin : <input type="checkbox"/> Né(e) le : Classe :
--	--

Nature de la résidence :

- chez le père
- chez la mère
- garde alternée
- autre

Nom, prénom et adresse du père (ou détenteur de l'autorité parentale) : N° de téléphone :	Nom, prénom et adresse de la mère (ou détenteur de l'autorité parentale) : N° de téléphone :
--	---

Une copie de la dernière décision du Juge aux Affaires Familiales est à fournir obligatoirement à l'établissement scolaire .

À.....
Le.....

À.....
Le.....

Signature du père
ou du détenteur de l'autorité parentale

Signature de la mère
ou du détenteur de l'autorité parentale